

la
feuille
de

DpA

L'ARCHI
TECTURE
EST D'
INTÉRÊT
PUBLIC.

N°17

Vous voulez
que notre profession soit défendue,
votez pour les candidats DpA,

votez
RÉSISTER !

la feuille N°17

Édito

Votez! p.3

En campagne... :

Ils soutiennent! p.4

DpA-Ile de France

Nos candidats IdF p.5

Interview croisée p.6-p12

DpA-AURA

Nos candidats AURA p.13

Bilan et perspectives p.14-15

DpA-PACA

Nos candidats PACA p.16

Bilan 2013-2017

«Commande privée» p.17-20

Soutenez-nous,

Adhérez à DpA

via le blog :

www.defenseprofessionarchitecte.fr

Votez !

Les échéances électorales, pour la désignation des conseillers régionaux de l'Ordre, approchent et nous sommes invités à voter du 28 août au 12 septembre pour le premier tour. Une période de rentrée fort peu favorable à la participation... et l'on peut s'interroger sur la motivation du choix de telles dates !

édito

DpA, représentée aujourd'hui dans les CROAs par une quarantaine d'élus, présente cette année 50 candidats dans 4 grandes régions sur les mêmes engagements, avec la volonté et l'espoir de multiplier grâce à votre vote, ses élus, vos représentants, pour porter au sein de l'Ordre la défense de la profession d'architecte.

Plus que jamais, dans la situation difficile que vit la profession, il est nécessaire que les représentants nationaux de l'Ordre, premiers interlocuteurs du Gouvernement, soient à l'écoute des architectes, et entendent et reprennent leurs demandes de mesures de « sauvegarde ». Il en va de l'avenir de notre profession comme de l'intérêt public de l'architecture.

Les architectes ont déjà montré qu'ils étaient prêts à se mobiliser à l'appel de l'Ordre pour appuyer leurs revendications. Le CNOA le sait, qu'attend t-il ?

Dans le précédent numéro de la FEUILLE-DpA (n°16 disponible sur notre site : www.defenseprofessionarchitecte.fr) vous avez pu prendre connaissance de notre profession de foi qui est commune à toutes nos listes, lire le bilan de mandat d'élus d'Ile-de-France et découvrir nos candidats dans la région OCCITANIE, regroupant Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Dans ce numéro 17, nous vous présentons nos candidats en Ile-de-France, en AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) et PACA, le bilan d'activité de nos élus en PACA et en Auvergne, ainsi que l'évocation de différents échanges dans des réunions préparatoires de ces élections.

Une « interview croisée » réalisée entre trois de nos élus d'IdF qui nécessite, compte tenu de sa longueur, l'étalement sur plusieurs numéros. Nous avons cependant considéré utile de rapporter la quasi-totalité des propos de chacun des participants. Des réponses et échanges sincères, loin des sermons culpabilisant les architectes, loin des autos-congratulations lues ici où là. Un refus de se satisfaire des seules mesurette prises alors que le bateau sombre.

Oui, il faut que la vérité soit dite, sans détours, pour faire bouger les choses,

Votez pour les candidat(e)s des listes « RÉSISTER ! » avec DpA !

Votez pour tou(te)s nos candidat(e)s !

Votez pour nos listes complètes !

J'appelle à voter pour les candidats des listes présentées par **DpA** **RÉSISTER ! « Plus d'élus DpA pour défendre la profession »**

ABADIA Gérard Architecte dplg 75, **ADES** Aurélie, **AKESBI** Sarah, **ALET** Dominique Architecte dplg 31, **ALLIBERT** Didier Architecte dplg CROA Auv 43, **ANH-THY** Pham salariée archi 75, **ANTHEAUME** Olivier Architecte dplg 92, **ANTOINE** Patrice Architecte hmonp 30, **ANTONINI** Dominique Architecte dplg 83, **ARGENCE** Fabien Architecte dplg 81, **ARGENTON** Florence, **ARGUELLO LARROZE** Cristina, **ARRAGON** Bénédicte Architecte dplg Conseillère CROA LR 48, **ASTRUC** Renée Architecte dplg 11, **AVRIL** Jean-Louis Architecte dplg 75, **BACHET** Nicolas Architecte dplg 32, **BAIXE** Rémi Architecte dplg 83, **BAOUIA-BECHERIF** Leila Architecte de/hmonp AA-SAMP 31, **BARCHETTA** Daniele Architecte IUAV 66, **BARNAUD** Jean-Paul Architecte dplg 75, **BARRAYA** Julien Architecte dplg 06, **BARTOLO** Emilie Architecte dplg 92 Conseillère CROAIF 75, **BERNARD** Raphaël salarié archi 75, **BERTHELOT** Françoise Architecte dplg Conseillère CROA PACA 06, **BINACHON** Thierry Architecte dplg Conseiller Secr CROA RA 69, **BLOT** Anne-Lise, **BOIXEL** Marc Architecte dplg 44, **BOU** Charlotte, **BOUMAGHDAR** Ahmed Architecte dplg 34, **BRUNEEL** Géraldine, **BUSSI** Romain Architecte de/hmonp 13, **CAILLAUD** Mathilde, **CAILLIAU** Agnès dplg Architecte du Patrimoine 75, **CAPRA** Manon, **CARASCO** Julian Architecte 75, **CASTELLANO** Elisabetta Architecte DFAUF Conseillère CROA PACA 06, **CECCONI** Franco Architecte dplg 92, **CECE** Johanna, **CHAISONNE** Thomas Architecte dplg 31, **CHAMBON** Philippe Architecte dplg 32, **CHAPPART** Johan Architecte dplg 69, **CHARLES COUDERC** Catherine Architecte dplg 12 SA Aveyron, **CHARLET** Philippe Architecte dplg Conseiller CROA NPdC (HdF) 59, **CHARLOT** Gaëlle, **CHESNEAU** Isabelle Architecte dplg 76 Conseillère CROA HN 76, **CHOPIN** Frank Architecte dplg /enseignant ENSAS 94, **CLARA** Damien Architecte dplg Conseillère CROA NPdC 59, **COLIN** Daniel ade 75, **COLONNA-CESARI** Ferdinand Architecte dplg 26, **COMBES** Christian Architecte dplg Conseiller CROA LR, **COPET** Marie-Pierre, **COTTRELL** Elodie Architecte desa 75, **CROZIER** Jacques Architecte dplg 01, **DARNAULT** Jérôme Architecte dplg 31, **DE CERTEAU** Olivier Architecte dplg Conseiller CROA IdF 75, **DE DECKER** Agnès salariée archi 75, **DE FOUQUET** Marc Architecte dplg 75, **DE JENKEN** Delphine architecte dplg 13, **DE JENKEN-EVERSMANN** Claude Architecte DPLG 06, **DEFFAYET** Pascale Architecte dplg 11, **DELABRANCHE** Emmanuel Architecte dplg ancien très. Croa H-N 75, **DIEU** Isabelle Architecte dplg 74, **DORDE** Marianne, **DORÉ** Virginie Architecte de/hmonp 13, **DOUGET** Laurent Architecte dplg 38, **DOUMENC** Yves Architecte desa 31, **DUCROS** Mathieu, **DUQUENOY** Mylène Architecte dplg 06, **ESCANDE** Michel desa Architecte du Patrimoine 84, **EXERTIER** Sandra, **EZRA** Stéphanie Architecte de/hmonp 81, **EZZINE** Mounim Architecte dplg 31, **FAKHOURI** Farah, **FAURE** Marie-Christine Architecte desa 31, **FOUROT** Xavier Architecte dplg 63, **GAHINET** Olivier Architecte dplg 75, **GALLI** Milo salarié archi 92, **GAMENI** Guy Architecte dplg 31, **GAMET** Matthieu 75, **GAMONAL** Bernard Architecte dplg 92, **GARGOULAUD** Celia, **GARNIER** Valérie Architecte école polytechnique de Manchester (RU) Conseillère CROA LR 34, **GAUTRON** Olivier Architecte de/hmonp 44, **GIL** Danielle Architecte dplg Conseillère CROA Auv 63, **GIRARD** Anthony Architecte dplg ex-conseiller CROA RA 74, **GIRARD** Caroline Architecte desa 15, **GLOTIN** Hadrien salarié archi 75, **GODARD** Jean-Bernard Revue Construire! 75, **GONÇALVES** Rui Architecte dplg 75, **GRANIER** Sébastien, **GRANVEAUD** Pierre Architecte dplg 75, **GRIESMAR** Jean-Baptiste Architecte dplg 06, **GUILLIER** Pascaline Architecte dplg 75, **HERNANDEZ** Mauricio, **HESTERS** Jacques Architecte dplg Conseiller CROA IdF 75, **JACOB** David Architecte de/hmonp 75, **JANDELLE** Véronique Architecte dplg 75, **JOMAIN** Lydie Architecte dplg 26, **KASPARIAN** Maccha Architecte dplg 93, **LAMANACHE** Michel Architecte dplg 26, **LAMORT** Thierry Architecte dplg 34, **LASSEN** Johanne I2a.associés sas 92, **LE TOULLEC** Gabriel Architecte dplg 75, **LECHUGA** Joëlle Architecte dplg, Vice-présidente CROA A 63, **LEFER** Thierry Architecte Boulogne 92, **LEMONNIER** Michaël architecte dplg 63, **LEPISSIER** Béatrice Architecte dplg 75, **LEVI** Marie-Bernard dplg Architecte du Patrimoine 75, **LINCK** Jean-Jacques Architecte dplg 83, **LUCAT** Marie-Caroline, **MALISSE** Elise salariée archi 75, **MARCON** Sophie Architecte dplg 43, **MARIANO** Claude Ade 69, **MARQUES BORRAS** Nathalie, **MARTI** Mirana, **MARTIN** Céline Architecte école polytech. fédérale de Lausanne (S) 34, **MARTIN** Serge Architecte dplg 34, **MASSOT** Georges Architecte dplg 60, **MATTEAU** Christian, **MERCIER** Pascale, **MERIEN** Philippe Architecte dplg 44, **MERIGNY** Sophie, **MEYNIER** Sandra Architecte dplg 13, **MICHALEK** Alicja miav architecte du Patrimoine 94, **MICHAUT** Sylvie Architecte dplg 78, **MICHELIN** Jean Architecte dplg 75, **MICHELOT** Caroline Architecte dplg 44, **MORANTIN** Stéphanie Architecte dplg - île de la réunion, **MOREILHON** Hélène Architecte dplg 06, **MORFIN** Gérard Claude Architecte dplg 78, **MORTAGNE** Bruno Architecte DESA, 67, **NEBOT** Bénédicte Architecte dplg 75, **NEBOT** Bernard Architecte dplg Honoraire 63, **NGUYEN-HA** Orchidée Architecte dplg 75, **PALAY** Françoise Architecte dplg 75, **PARENT** Jean-François Architecte dplg 93, **PEETERS** Marie, **PELADAN** Emilie, **PERESSETCHENSKY** Georges Architecte dplg 75, **PEYRARD** François Architecte dplg 38, **POULAT** Frédéric Architecte dplg 83, **POULLAIN** Catherine Architecte dplg Conseillère CROA RA 26, **PRIMARD** Philippe Architecte dplg 93, **RAKOTOARIVÉLO** Mirana architecte dplg 81, **REAUX** Arnaud Architecte de/hmonp 06, **REDON** Alexandra Architecte dplg 69, **RETB** Michel Architecte dplg 31, **RIEG** Isabelle, **ROBERT** Mathis 07, **ROUCHOUZE** Anne Architecte dplg 43, **ROUSSEAU** Jean-Christoph Architecte DPLG 44, **ROUX** Guy Architecte dplg 26, **ROUX** Marianne Architecte dplg 44, **SABATIER** Vincent Architecte rpe, **SAINT-GERMAIN** Bruno Architecte dplg 69, **SANAA** Christelle Architecte dplg 34, **SAUNIER** Assia salariée archi 75, **SAUNIER** Jérôme Architecte de/hmonp 56, **SCHWAB** Florence, **SCHWAB** Maurice Architecte de/hmonp 31, **SCODELLARI** Pierre Architecte dplg 69, **SEGOND** Raphaëlle architecte dplg AC-CAUE 13, **SER** Georges-Henry Architecte dplg 81, **SIRACH** Alain Architecte dplg 31, **SIRVIN** Jean Pierre Architecte dplg 31, **SLUSARSKI** Alexandre Architecte dplg Conseiller CROA NPdC (HdF) 59, **TOURNOUX** Jean Michel Architecte dplg 75, **TOUSSAINT** Véronique Architecte dplg Conseillère CROA PACA 83, **TRANDS** Berine, **TRILLES** Bernard Architecte dplg 75, **UTTER** Pierre Architecte dplg 78, **VALLVERDU** Helene 11, **VAN GUCHT** Aurélie, **VIAL** Laetitia, **VIAL** Marjorie Architecte dplg 31, **VILAREM** Laurent, **VILLAFANE** Stéphane Architecte dplg 34, **VINCENT** Nicolas Architecte 30, **VIVES** Stephan, **VOISINE** Nathalie Architecte de/hmonp 38, **ZIK** Mehdi

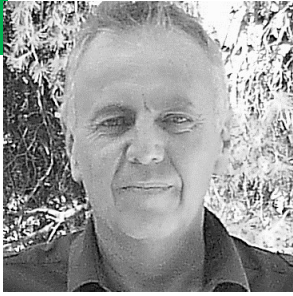
RETOUR A : archi.dpa@gmail.com

Nom....

Prénom....

Qualité professionnelle....

Département....



Olivier ANTHEAUME
Architecte DPLG - Urbaniste



Jean-Paul BARNAUD
Architecte DPLG



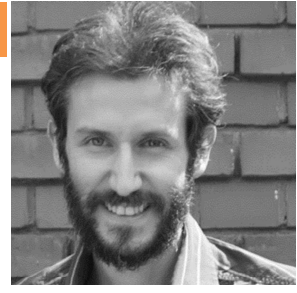
Emilie BARTOLO
Architecte DPLG - Conseillère ordinaire
sortante du CROA IdF - Pdte de DpA



Agnès CAILLIAU
Architecte DPLG - Architecte du Patri-
moine - AUE - Ensgt ENSA Normandie



Elodie COTTRELL
Architecte DESA



Marc DE FOUQUET
Architecte DPLG
DSA architecture et risques majeurs



Emmanuel DELABRANCHE
Architecte DPLG Ancien conseiller
du CROA de Haute Normandie



David JACOB
Architecte HMONP



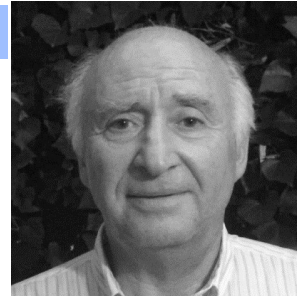
Véronique JANDELLE
Architecte DPLG



Alicja MICHALEK
Architecte du Patrimoine - Magister
ingénieur architecte Varsovie



Sylvie MICHAUT
Architecte DPLG - Présidente de
l'AEV de l'ENSA de Versailles



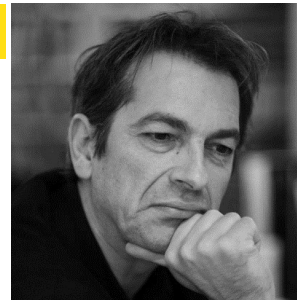
Jean MICHELIN
Architecte DPLG
SAY - ARCHINOV



Gérard Claude MORFIN
Architecte DPLG - Secrétaire général
de l'AEV de l'ENSA de Versailles



Françoise PALAY
Architecte DESA



Jean-François PARENT
Architecte DPLG

nos candidats en Ile-de-France

Interview croisée

Préface

L'exercice d'un mandat associatif, syndical, professionnel ou politique, fait partie des possibilités qui sont offertes par la vie en société.

Ce n'est pas « chose » facile.

Il demande des connaissances, de la persévérance, de l'aptitude au travail en commun, toutes qualités qui ne sont pas innées mais qui peuvent s'acquérir.

La notion de « mandat » est prévue par le Code Civil. Il s'agit d'un contrat passé entre une personne, le mandant, et une autre personne, le mandataire, de pouvoir faire un ou des actes en son nom et pour son compte.

DpA, acronyme de « Défense profession Architecte », est la dernière association, à vocation professionnelle, qui a été créée dans le milieu de l'architecture. Ses statuts ont été régulièrement déposés et publiés au Journal Officiel de la République Française.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration représenté par un président... en l'occurrence, actuellement, par une présidente. Née depuis 7 ans, DpA est issue du « Comité pour les Etats Généraux de l'Architecture » et a été reconnue par le Conseil National de l'Ordre des Architectes comme une organisation représentative de la profession au même titre que d'autres associations ou syndicats plus anciens.

Elle participe aux élections ordinaires depuis 2010.

A cette occasion, une liste de 12 candidat[e]s à été présentée en région Ile de France sous l'étiquette « DpA » dont 5 ont été élu[e]s à l'issue des deux tours de scrutin.

- Edith GIRARD [décédée], Sylvie BOULANGER, Emilie BARTOLO [1^{er} tour] ;

- Jacques HESTERS, Olivier DE CERTEAU [2^e tour].

Aux élections ordinaires de 2013, ce sont 42 candidat[e]s sous l'étiquette DpA, toutes régions de métropole et d'outre-mer réunies, qui ont été élu[e]s.

A la veille des élections ordinaires de 2017, il était important de permettre à trois élu[e]s sortants de la région Ile de France de rendre compte de leur mandat.

Emile BARTOLO [EB], Olivier DE CERTEAU [OdC], Jacques HESTERS [JH], se sont retrouvés autour de Gérard Claude MORFIN [GCM] pour une interview croisée qui a été enregistrée le 22 mai 2017.

C'est l'essentiel des thèmes issus de cet enregistrement qui est proposé et qui se trouve retranscrit dans le document ci-après.



Emilie BARTOLO



Olivier de CERTEAU



Jacques HESTERS

■ ***Vous êtes porteur d'une parole qui n'avait pas droit de cité au sein de l'institution ordinaire avant 2010, et, plus largement, dans la communauté des architectes.***

Quel est l'élément déclencheur qui vous a amené à présenter une liste complète aux élections ordinaires de 2010 ?

JH – Sollicité par le bureau de DpA, j'ai accepté de me présenter aux élections ordinaires pour militer plutôt que pour être élu. Je faisais le constat que la situation des architectes, et celle de mes amis, se dégradait... et je souhaitais aussi m'engager sur le problème du diplôme unique et de la HMO. Ces deux raisons majeures - situation sociale des archis et statut des jeunes diplômés avec ou sans la HMO - m'ont motivé pour militer et, à l'occasion, me présenter sur une liste DpA dont une profession de foi était en cours d'élaboration.

Je pensais que les élus en place, que ce soit au CNOA ou au CROAIF, n'apportaient pas de réponses satisfaisantes et ne se posaient pas les bonnes questions!

EB – Moi, c'est pour la HMO !

Je suis diplômée depuis fin 2007, la dernière promotion de DPLG. Je me suis beaucoup battue, en tant qu'étudiante, contre la réforme LMD, et notamment la HMO que l'on considérait comme une « licence d'exercice ». Et j'étais très inquiète pour le devenir de la profession avec ce diplôme à deux vitesses qui dévalorisait, pour moi, l'essence même de

notre métier. C'est-à-dire, qu'un architecte qui sort de l'école, sans droit de construire, c'est un non-sens pour moi ! - même si on ne souhaite pas exercer « en son nom propre » toute sa carrière, c'est différent si on en a le droit ou si on ne peut pas le faire parce qu'il manque le sésame - Et ça m'inquiétait plus en tant que future architecte qu'en tant qu'étudiante ! La présence de l'Ordre dans les jurys, lui permettait, en quelque sorte, de mettre un pied dans le contrôle de la quantité d'architectes sortants, et cela me posait un souci en tant qu'étudiante. Et c'est encore le cas, bien que j'y participe, à ces jurys.

si on voulait résister d'une manière ou d'une autre, il fallait porter une autre parole au sein de l'institution.

Il y avait aussi quand même la bataille sur les PPP, à laquelle j'avais participé de loin, qui m'avait bien sensibilisée sur le fait que l'Ordre c'était quand même un interlocuteur privilégié des Pouvoirs Publics, et que, si on voulait résister d'une manière ou d'une autre, il fallait porter une autre parole au sein de l'institution.

OdC – DpA existait, mais je me rappelle quand j'avais été invité à Rennes par l'Ordre de Bretagne à la tribune contre les PPP (ça remonte au passage de la loi en 2004 !!) un architecte rennais m'avait demandé : « DpA, ça vient d'où ? ». A peine avais-je commencé « du Comité pour les Etats Généraux de l'Architecture » : qu'il m'interrompt « ça y est, je vois très bien ! ». Cela faisait donc longtemps qu'il existait un foyer, ce Comité pour les Etats Généraux de l'Architecture dont beaucoup se souvenaient. Lorsque l'appellation s'est transformée en « Défense profession Architecte », cela s'est effectivement fait en relation avec ce que disent EB et JH,

c'est-à-dire une détérioration soudaine et brutale de la situation des architectes. Donc le titre collait bien !

Mais, pourquoi avoir présenté une liste aux élections ?

Parce que on pouvait se demander : doit-on continuer notre petit « ronron » d'opposant ? Pendant un certain nombre d'années, il y avait eu ce qui pouvait apparaître comme une embellie pour l'architecture, du moins c'est ce qu'ont ressenti beaucoup d'architectes. La loi MOP : ils ont dit « tiens, ça y est, on nous traite mieux, on nous considère mieux, on peut utiliser le barème de la MIQCP qui faisait que les honoraires se tenaient, il y a de nombreux concours d'architecture où le critère premier c'est

le président de l'Ordre s'est trouvé obligé de répondre : « ok, on ira en manifestation le jour du passage de la loi »... et puis, une fois rentré à Paris... on n'est jamais allé en manifestation devant l'Assemblée

la qualité du projet. » Et ce, même si seule une frange (toujours la même entendait-on dire !) de la profession avait accès aux concours, il y avait un sentiment de choix démocratique du projet et qu'au fond le système pourrait s'améliorer. Aussi cela a été assez brutal quand tout à coup on a entendu : « il n'y a plus d'argent dans les caisses, il faut

faire appel aux entreprises pour financer ». Donc les PPP et pour ce qui est des opérations qui restaient dans le domaine public, c'était l'abandon de la simple désignation d'un architecte sur ses réalisations, mais la mise en concurrence systématique avec l'interdiction d'une référence à un barème quelconque en particulier de la MIQCP. Et là, il s'est passé une chose très curieuse, on a vu l'Ordre, qui représentait les architectes, accompagner toutes ces mesures avec le Gouvernement, qui lui-même s'appuyait sur l'Ordre pour les faire passer. L'Ordre

nous disait : « on va essayer d'améliorer... d'arranger les choses ! ». Par exemple, il disait : « avec les PPP on va essayer de faire un concours pour que ce soit le meilleur projet qui gagne ». Que des choses comme ça ! JH parlait de la situation des architectes, mais on sentait qu'au-delà de la situation des architectes, il y avait vraiment un problème de fond. L'architecture était de trop ! Il y avait les grands groupes qui pouvaient tolérer des projets d'exception, mais c'était eux qui décidaient et pour le tout-venant on avait le sentiment d'un rouleau compresseur ! Que pouvait-on faire ? Pendant longtemps, on avait l'impression qu'on ne pouvait rien faire, que le barrage que faisait l'Ordre était comme une espèce de montagne ! Et puis, tout-à-coup, on a eu le sentiment... moi, personnellement, j'ai eu ce sentiment lorsque j'étais à l'AG de Rennes : j'étais à côté du président de l'Ordre, qui haranguait les 200 architectes qui étaient venus du fin fond de la Bretagne « Bougez-vous et, après l'Ordre agira ! », aussi quand j'ai demandé au Président devant toute la salle, ne faut-il pas faire l'inverse et appeler à aller en manifestation nationale devant l'Assemblée le jour du passage de la loi, le président de l'Ordre s'est trouvé obligé de répondre : « ok, on ira en manifestation le jour du passage de la loi »... et puis, une fois rentré à Paris il a demandé aux Croa de se retrouver chacun dans sa région devant le siège de l'Ordre on n'est jamais allé en manifestation devant l'Assemblée ! Donc, je me rappelle très bien, le lendemain de l'AG, on avait dit « maintenant il faut construire DpA ». Il faut construire DpA, c'est-à-dire qu'il faut construire une force, pas simplement un « truc » d'opposition, qui dénonce, qui a des idées sûrement justes mais cela ne suffit pas. Il fallait quelque chose qui et qui, au bout du compte, constitue une force. Alors on a dit, « on commence par le b-a ba », on se présente aux élections sur une plateforme claire. Et c'est comme ça qu'on a été élu, assez triomphalement d'ailleurs !

■ **Quelles difficultés et quelles satisfactions avez-vous rencontrées à ce moment là ?**



OdC – Les ennuis ont commencé tout de suite !

EB – Les satisfactions ? Il n'y en a pas eu beaucoup !

Je ne pensais pas être élue, Personne ne pensait être élu. Surtout qu'on avait énormément de difficultés à l'époque, et c'est d'ailleurs encore le cas. On ne pouvait intervenir nulle part, on avait beaucoup de difficultés à faire campagne. Parce que quand vous êtes hégémonique au sein d'une institution, vous n'y pouvez rien, c'est plus facile pour vous... et puis le réseau qu'avait « Mouvement » était très important... nous, on était un petit « microbe » à côté ! Aujourd'hui on est toujours « microbe », on a juste un peu grandi...

Les conditions dans lesquelles se font les élections à l'Ordre, c'est-à-dire systématiquement au mois de septembre, au sortir de l'été, pour s'assurer qu'il n'y ait aucune campagne qui soit faite auprès des architectes non unifiés, qui n'appartiennent pas au réseau, ça c'est des vraies difficultés. Et on était une toute jeune association DpA, même s'il y avait eu le « Comité pour les Etats Généraux » qui était un peu connu, on n'était pas grand-chose ! Donc, on ne pensait pas... dans cette espèce de « mollesse » ambiante au moment des élections de 2010, qu'on avait la moindre chance. Et on envoyait des communiqués toutes les semaines, on avait des retours mais on ne sentait pas qu'il se passait quelque chose. On a rien vu venir ! On n'a pas été de grands visionnaires sur ce coup là ! [rire]

Et lorsqu'on a été élus, je me suis dit : « les architectes ont quelque chose à exprimer ». La situation est suffisamment grave pour que les confrères se disent : « il faut se mobiliser, se fédérer autour de quelque chose » Ça donne une grande responsabilité quand on est élu-sur une profession de foi comme la nôtre.

JH – Mon problème est un peu différent : j'ai accepté d'apposer mon nom sur une liste électorale

en souhaitant de ne pas être élu à l'Ordre. Il faut rappeler que les trois femmes de la liste DpA ont été plébiscitées dès le premier tour, seul(e)s élu(e)s de tous les candidats ! Il s'est passé ensuite un entre-deux tours conflictuel, voire belliqueux, de la part des « sortants », et on a eu moins de succès au deuxième tour avec deux autres élus DpA, deux hommes, parce qu'il n'y avait plus que des hommes sur la liste. Il n'y avait pas la parité à l'époque... à l'époque !

EB – A l'époque ! Et ça fait presque dix ans !

JH – Une fois élus, très minoritairement, j'ai vite compris qu'il nous fallait, en premier lieu, assurer les missions régaliennes ordinaires, et, que l'on ne pourrait pas vraiment mener une action « politique ou sociale » pour la défense de la profession. J'ai un excellent souvenir de la première réunion qui s'appelait « déjeuner thématique », avec Bernard MAUPLLOT, président, où nous étions là, les cinq élus DpA, avec une vingtaine d'élus « Mouvement ». Et, c'est vrai que je me suis dit : « tiens, là, on a abordé pas mal de sujets dont ceux qui me préoccupaient, comme la situation sociale des architectes ». J'ai d'ailleurs eu, à la suite, des félicitations d'élus « Mouvement ». Manifestement, c'était un discours qu'ils pouvaient entendre, mais, finalement, très vite, je me suis... on s'est rendu compte qu'on n'allait pas pouvoir mener une action politique, parce que minoritaire... et pas au bureau... pas

membre de commissions dans la première partie du mandat Nous avons alors organisé des réunions et une assemblée générale DpA. Il y avait pas mal de gens qui venaient après ces élections. Je me souviens d'une réunion, avec une cinquantaine d'archis présents, pendant laquelle il était dit qu'il n'y avait pas assez de travail qu'il fallait reconquérir des marchés comme celui d'archi en copropriété, par exemple... On a bien senti le malaise des architectes qui se manifestait, là, dans les assemblées de DpA. J'ai vite compris qu'il fallait militer au sein

J'ai vite compris qu'il fallait militer au sein de DpA... poser des problématiques... écrire et diffuser des articles... mais aussi, faire entendre une voix un peu différente au Conseil de l'Ordre.

de DpA... poser des problématiques... écrire et diffuser des articles... mais aussi, faire entendre une voix un peu différente au Conseil de l'Ordre. Je me suis bien rendu compte qu'on ne pouvait pas être à l'Ordre sans être dans une association pour militer. On s'est rendu compte aussi qu'il fallait absolument fédérer, aller en régions, y rencontrer des architectes qui soient sensibles à la profession de foi qu'on avait établie pour les élections au CROAIF avec la liste DpA « douze architectes en colère ».

Nous sommes allés capter les revendications des architectes en régions, parce qu'on a senti qu'il fallait absolument que le mouvement prenne de l'ampleur lors des élections suivantes, et qu'on ne pouvait pas rester à trois ou cinq élus au CROAIF. Nous pensions, dorénavant, qu'il fallait avoir le plus de conseillers régionaux possible pour avoir une influence sur le Conseil National et la Tutelle. Nous avons présenté une liste DpA aux élections du CNOA, mais le mode de scrutin, au regard du nombre réduit de conseillers régionaux DpA ayant déjà siégé en CROA, nous a conduit à n'avoir aucun élu.

Mais, ce n'est que partie remise !

- **Saviez-vous à quoi vous devriez faire face en étant minoritaire dans un conseil régional formaté par une majorité qui avait toujours exercée, seule, le pouvoir ?**

EB – Non ! [rire]

JH – Quand on se présente on ne sait pas si on sera majoritaire ou minoritaire.

EB – Non, mais je me souviens d'une permanente de l'Ordre qui m'a dit : « c'est bien que vous soyez là » ; elle sous-entendait : « ça va nous apporter de la fraîcheur ! » Pourtant, elle s'occupait d'une mission vraiment régaliennne. Quand on est arrivé dans un conseil qui avait passé plusieurs mandats sans aucune opposition, nous étions regardés comme des extra-terrestres ! Je me souviens qu'à chaque fois que je levais la main pour ouvrir la bouche, il y en avait la moitié qui se cachait sous la table, et d'autres qui pâlassaient en disant : « qu'est-ce qu'elle va encore nous sortir celle-là ! »

Mais, je pense aussi, qu'une action politique sans opposition ce n'est pas sain. À mon avis, ça devait « ronronner » pas mal... et le fait qu'on apporte une contradiction, ça leur permettait d'affirmer une direction beaucoup plus franche et plus nette, moins molle quoi ! Alors, ce n'est pas bien, et je ne suis pas contente de les avoir arrangés !

- **Vous avez connu deux présidences, celle de Bernard MAUPLOT et celle de Jean-Michel DAQUIN qui sont issues de la même association. Avez-vous constaté une différence de gestion entre les deux équipes majoritaires qui se sont succédées de 2010 à 2013 et de 2014 à 2017 ?**

JH – Oui... Il y a eu une différence assez nette entre les deux parties de mandat : c'est-à-dire les trois ans avec Bernard MAUPLOT, président, et les quatre années avec Jean-Michel DAQUIN, président. MAUPLOT n'avait pas « ses entrées » au CNOA pendant la précédente présidence de Lionel Carli. Il y a eu, plusieurs fois, des actions engageant la défense de la profession, sous une forme ou une autre. Je me souviens, par exemple, avoir monopolisé le débat pour demander qu'on instaure le vote à bulletin secret dans les concours d'architecture. Cette idée, après vote majoritaire du Conseil, avait été portée par le CROAIF... sans aucun écho au CNOA. Le CROAIF, était inaudible au Conseil national pour ce mandat

Dans la deuxième partie du mandat, Catherine Jacquot est présidente au CNOA, issue de la même mouvance que le nouveau président du CROAIF, Jean-Michel DAQUIN. Je ne suis pas là pour dire que c'était mieux avec untel ou avec untel, j'ai eu le sentiment que Jean-Michel DAQUIN était plus démocrate dans sa gestion vis-à-vis de l'ensemble des élus. Enfin, je ne veux pas non plus, porter ombrage sur Bernard MAUPLOT... je pense que c'est vraiment deux ambiances complètement différentes.

Dans la première partie de mandat, il y avait les « éléphants » de Mouvement... ensuite il y a eu beaucoup plus de jeunes. Lors de ma première conciliation, un nouvel élu m'a demandé

s'il pouvait venir écouter comment cela se passait. On avait une « expérience » par rapport à eux, et cela semblait modifier un peu, la donne. D'ailleurs, Jean-Michel DAQUIN m'a demandé de faire partie de deux commissions importantes : la commission de déontologie, et celle des marchés publics. J'ai accepté sans hésiter, parce que je me sentais plus à l'aise dans l'ordre des architectes. Au départ, on ignorait tout !

L'ambiance était donc différente entre les deux parties de mandat, avec un diagnostic partagé par tous sur la crise de l'architecture, plutôt après 2013 et les futures difficultés législatives qui sourdaient. La transposition des directives européennes, dans le nouveau code, inquiétaient. Les débats dépassaient les clivages. Au-delà du clivage « Mouvement/DpA », on constatait des sensibilités assez différentes dans les élus de la majorité du Conseil ! Je pense que nous n'avons pas suffisamment tiré parti de cette situation dans les « questions diverses » à l'ordre du jour de chaque Conseil, et qui était le moment des questions politiques, d'actualité... On y a toujours pris la parole, notamment OdC et EB, quand ce n'est pas nous qui posons le sujet sur la table... mais le bilan reste mesuré du fait de notre position minoritaire et hors du bureau.

J'ai préféré la deuxième partie de mandat, à la fois, bizarrement plus léger au regard de la crise, mais aussi plus démocratique. J'étais membre permanent de deux commissions, même si je ne peux pas dire que j'y étais totalement influent. Il y eu plus de tolérance, peut être aussi, parce que les élections en régions nous avaient donné une certaine légitimité... avec quarante élus en régions. Comme disait OdC tout à l'heure, il y a eu une volonté de constituer une force avec DpA après les

**on a entendu
des élus re-
prendre le mot
« barème », ce
n'est plus un
mot tabou,**

« Etats Généraux pour l'Architecture ». L'élection de quarante élus en régions est un symbole de cette force en devenir. On a, probablement, profité de cette « aura » dans le deuxième

mandat. On était moins méprisés et nos prises de positions étaient plus couramment admises. Certains élus « Mouvement » m'ont dit parfois : « c'est intéressant ce que disent OdC et EB, c'est intéressant ! ».

OdC – Au début, quand on prononçait le mot « barème », l'ensemble des élus se mettait comme dit EB sous la table et pissait de rire, ou ricanait. C'est vrai qu'au deuxième mandat, les choses ont évolué, on a entendu des élus reprendre le mot « barème », ce n'est plus un mot tabou, et c'est vrai que c'est un signe - non pas de la force qu'aurait eu DpA – mais un signe de la situation qui a vu le sort des architectes empirer car ça a été mesure catastrophique sur mesure catastrophique

La différence de style entre les deux mandats et entre les différents présidents du Croaif ou du National relève de l'évolution de cette situation. Pendant un temps certains ont pensé qu'ils allaient passer entre les gouttes, sauf que l'entonnoir s'est un peu rétréci, les concours se sont étiolés et cela a posé un problème pour des gens comme Mouvement. C'est que, distribuer des concours... il n'y en avait plus à distribuer, ça fait des problèmes ! Donc, il y a eu toute une série de choses, ce qui fait que, à un moment donné, ils ne pouvaient pas continuer à diriger l'Ordre comme ils l'ont fait à une époque, il fallait plus d'habileté, plus de... il fallait associer les gens, il fallait... essayer de faire quelque chose

D'où la loi CAP ! Qui est une tentative extraordinaire d'endormissement et d'association de tout le monde. On va faire, ensemble, les choses, et tout le monde va être très content, alors que la loi CAP, non seulement elle n'apporte rien, mais elle ne fait rien d'autre qu'entériner un statut quo ! Et la loi CAP, un jour, on s'apercevra que c'est un scandale ! Voilà. Et

**la situation qui
a vu le sort des
architectes
empirer car ça a
été mesure
catastrophique
sur mesure
catastrophique**

pour l'instant, pour tout le monde, il est de bon ton de dire que la loi CAP c'est sympa, voilà, c'est comme ça ! On croit rêver
 Donc, moi je pense que, quand on veut parler de bilan, on se pose la question. Ce qu'on a fait, c'est utile ? Ce n'est pas utile ? Fallait le faire ? Fallait ne pas le faire ?

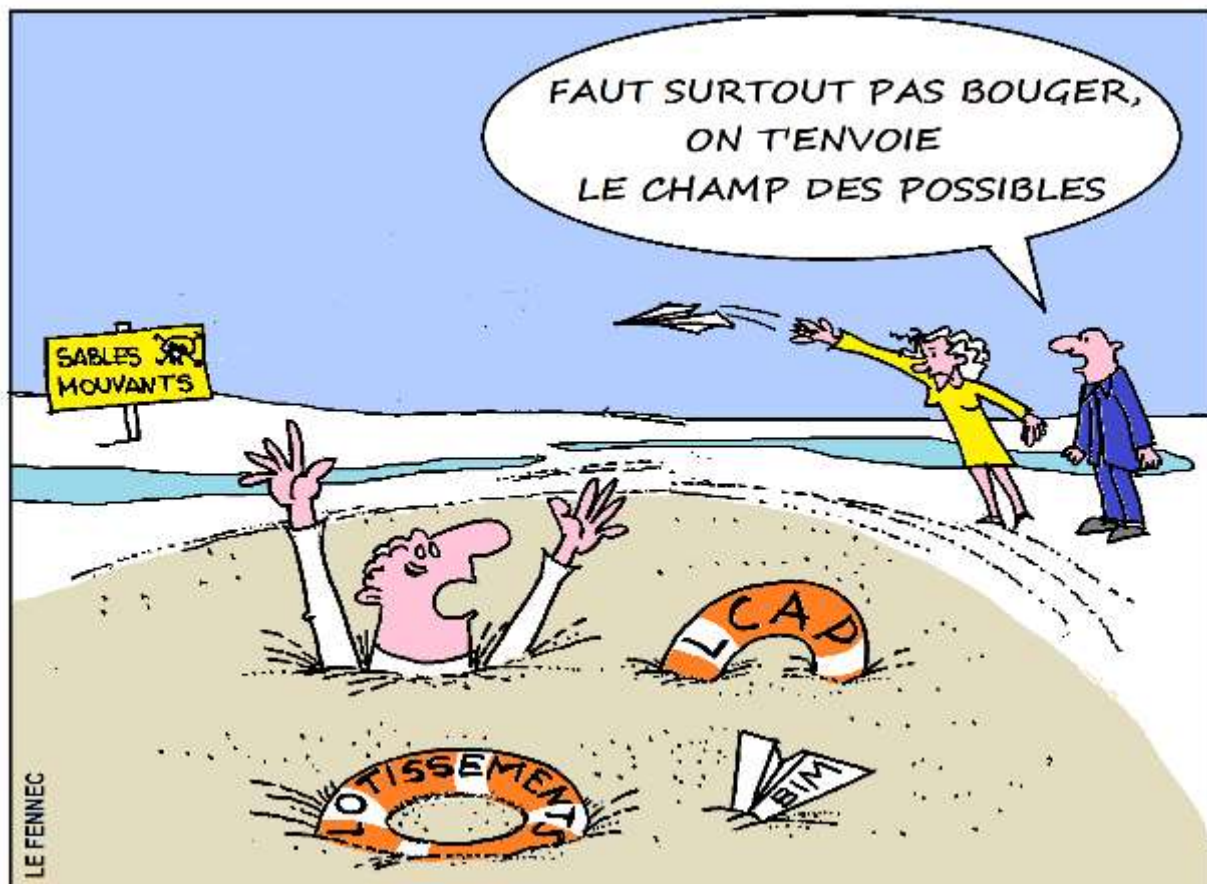
Considérez-vous avoir pu réaliser des éléments de votre programme ?

OdC - Mais non ! On ne risquait pas de l'appliquer ! Parce que les forces qui sont contre ce programme...Voyez ce qui c'est passé sur la question du seuil, quand même, c'est extraordinaire ! Dix-huit mille architectes signent une pétition, et il suffit que les promoteurs qui font les lo-

**la loi CAP ! Qui est une tentative extraordinaire d'endor-
 missement et d'association de tout le monde. On va faire, ensemble, les choses, et tout le monde va être très content, alors que la loi CAP, non seulement elle n'apporte rien, mais elle ne fait qu'entériner un statut quo.**

tissements aillent au ministère réclamer: « vous les calmez et vous nous laissez faire notre sauce ! ». Pas de problème, le Ministère va arranger le coup, et l'Ordre va crier « victoire » quand le seuil revient à 150m², c'est-à-dire aux 170m² d'avant ! C'est hallucinant ! Un jour, on écrira ça quand même, Comment le Gouvernement peut-il faire ça sans l'aide de l'Ordre ? Ce n'est pas possible ! Le Gouvernement n'a pu faire passer les PPP qu'avec l'aide de l'Ordre ! Il ne devait pas y avoir opposition de l'Ordre ! Il n'y a même pas eu d'opposition de principe !

... A suivre dans le prochain numéro



Plus d'élus DpA pour défendre la profession -DPA AUvergne-Rhône-Alpes



Bruno SAINT-GERMAIN

61 ans , M
 Associé d'une société
 d'architecture
 32, rue de la gare
69400 VILLEFRANCHE
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Isabelle DIEU

47 ans , F
 Associé d'une société
 d'architecture
 158, route du coin
74120 MEGEVE
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Xavier FOUROT

55 ans , M
 Exercice Libéral
 337, Bvd Clemenceau
63150 LA BOURBOULE
 Architecte D.P.L.G.
 DPA - Auvergne Archiform'



Caroline GIRARD

35 ans , F
 Exercice Libéral
 6, rue de l'hôtel de ville
15240 SAIGNES
 Architecte D.E.S.A.
 DPA



Sophie MARCON

44 ans , F
 Associé d'une société
 d'architecture
 3, place Jourda de Vaux
43120 MONISTROL
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Michaël LEMONNIER

45 ans , M
 Associé d'une société
 d'architecture
 32, rue de l'horloge
63200 RIOM
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Nathalie VOISINE

43 ans , F
 Associé d'une société
 d'architecture
 1 place du verseau
38130 ECHIROLLES
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Johan CHAPPART

37 ans , M
 Associé d'une société d'architecture
 13, rue général de Miribel
69007 LYON
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



François PEYRARD

48ans , M
 Exercice Libéral
 12, rue Albert Thomas
38200 VIENNE
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Anne ROUCOUZE

36 ans , F
 SCP
 1, passage du Théâtre
43200 YSSINGEAUX
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Guy-Noël ROUX

76 ans , M
 Exercice Libéral
 31, Impasse de Laprat
26000 VALENCE
 Architecte D.P.L.G.
 DPA



Lydie JOMAIN

36 ans , F
 Associé d'une société d'architecture
 Allée du Concept
26500 BOURG-LÈS-VALENCE
 Architecte D.P.L.G.
 DPA - Présidente Syndicat
 Architectes Drôme

nos candidats en A U R A

Bilan et perspectives DPA-Région Auvergne

Nous Défendons la Profession d'Architecte depuis quatre ans, élus aux dernières ordinales du Conseil Régional d'Auvergne.

Celui-ci n'avait jamais connu auparavant la présence d'une "opposition" au sein de son assemblée, ni l'expression d'une stratégie politique organisée différente de celle initiée nationalement par le Conseil National.

Nous pouvions craindre d'être mal accueillis et peu écoutés, marginalisés dans un Conseil où nous sommes fortement minoritaires, empêchés de pouvoir travailler efficacement pour faire progresser les idées portées par DpA. Nous n'étions cependant pas déterminés à nous inscrire dans une opposition systématique et de principe aux décisions ni aux projets portés par nos consœurs et confrères de la "majorité".

L'Auvergne est une petite région où les architectes se connaissent, se rencontrent et s'estiment fraternellement, tous mus par le désir de valoriser l'architecture et la profession d'architecte au profit de la qualité architecturale. Cette proximité a naturellement et immédiatement effacé les antagonismes de principe, Joëlle LECHUGA a d'ailleurs été élue Vice-Présidente de notre Conseil.

Nous avons donc travaillé ensemble et constitué depuis trois ans une force de proposition bien accueillie dans le débat ordinal, hormis quelques échanges, vifs parfois, entre conseillers et conseillères également convaincus de la pertinence de leurs points de vue. Les débats constructifs sont ceux où s'affirment franchement les idées, nous avons affirmé franchement les nôtres en écoutant celles proposées par nos confrères et consœurs.

Ceci sans oublier les objectifs fondamentaux de DpA, la lutte contre le "dumping" des honoraires par l'instauration d'un barème de rémunération par exemple.

Sur ce sujet, comme dans les autres régions, nous nous sommes rapidement heurtés à l'injonction de la DIRECTTE de faire cesser toute action en direction des architectes les incitant à respecter le Code des Devoirs Professionnels lorsqu'ils calculent leurs propositions d'honoraires ou nos démarches auprès des Maîtrises d'Ouvrages pour qu'elles apprécient à leur juste valeur le rapport entre rémunération et prestation fournie.

Mais ce débat sur nos missions et leur juste rémunération a progressé au sein de notre Conseil et aujourd'hui le principe d'un barème de rémunération n'est plus un objectif considéré comme inatteignable mais la seule solution qui puisse permettre à tous les architectes de retrouver une considération et une marge financière nécessaires à la poursuite de leur activité.

Il y aura encore beaucoup à faire pour convaincre nos instances gouvernantes de la nécessité d'un barème de rémunération, outil indispensable pour empêcher qu'une prestation intellectuelle complexe et soumise à une responsabilité professionnelle très importante soit dépendante de la seule loi du marché.

La réforme territoriale et la fusion de la Région Auvergne et de la Région Rhône-Alpes a été, et sera encore, un travail important. Elus DpA et très attachés à cette proximité entre architectes et entre l'Ordre et les architectes, nous avons défendu cette nécessité d'une représentation de l'Ordre dans tous les territoires, tous les départements au plus près des besoins quotidiens des architectes. Nous avons à Clermont-Ferrand des locaux récents et fonctionnels bien placés et utiles à d'autres fonctions que strictement ordinales, la formation profes-

sionnelle par exemple. Le principe du maintien de ces locaux à Clermont est désormais définitivement acquis.

Ils permettront aux architectes des départements éloignés de la métropole Lyonnaise d'avoir à leur disposition un outil de qualité et de proximité limitant leurs déplacements. Ces locaux pourront permettre l'installation d'un pôle de communication structuré et dimensionné à l'échelle de la nouvelle Région, les réunions statutaires de l'Ordre pourront continuer à s'y tenir.

Notre action sur ce sujet de la fusion des régions a toujours eut pour objectif de valoriser le patrimoine organisationnel et culturel de nos deux régions, très différentes par leur taille et leur économie afin que l'Ordre puisse répondre aux besoins d'architectes dont les exercices professionnels sont très différents. Il convient de ne pas opposer les entreprises d'architecture aux artisans de l'architecture, dont les problèmes et les besoins sont souvent différents, mais de permettre à chaque architecte de trouver auprès de l'Ordre les réponses adaptés à leurs questions spécifiques.

La fusion des régions ne doit pas être vécue comme un éloignement de l'Ordre des Architectes vis à vis de ses membres mais au contraire comme un rapprochement et une plus

grande efficacité dans son action et les services qu'il rend.

Notre Vice-Présidente, Joëlle LECHUGA, a pu participer aux conférences inter-régions et porter cet esprit "DpA".

Comme dans toutes les régions, nous avons souvent regretté la difficulté à faire entendre la voix "régionale" auprès de notre instance nationale. Mais l'expérience acquise et le constat de l'efficacité de notre action nous montre qu'elle est légitime et porteuse d'espoir, capable de stimuler les idées en faveur de notre profession.

Il faut donner aux conférences inter-régions plus de pouvoir et d'influence sur l'action nationale.

Pour cela, il faut que DpA soit mieux représenté et que de nouveaux élus puissent nous rejoindre.

DpA a permis le renouvellement des personnes et des idées dans les conseils régionaux.

Il faut désormais que DPA ait des élus au Conseil National.

Les conseillers croa Auvergne
Joëlle LECHUGA - Franco PONTES
Michel MOURAIRE - Didier ALLIBERT



© soyons confraternels # lotons un barème plancher



Delphine DE JENKEN

47 ans - sexe féminin
Exercice libéral

42 rue Saint-Saens
13001 MARSEILLE

Architecte DPLG

Virginie DORÉ

33 ans - sexe féminin
Associée

Atelier d'Architecture
Why not
845 route de Lascours
13360 ROQUEVAIRE

Architecte DE/HMONP

Mylène DUQUENOY

48 ans - sexe féminin
Exercice libéral

171 chemin Saint-Donat
06140 VENCE

Architecte DPLG

Jean-Baptiste GRIESMAR

39 ans - sexe masculin
Exercice libéral

Villa Idalie
66 boulevard Carnot
06300 NICE

Architecte DPLG

Sandra MEYNIER

46 ans - sexe féminin
Autre activité liée à
l'architecture en tant que
salariée non associée.

Nouveau Logis Provençal
22, allée Ray Grassi
13008 MARSEILLE

Architecte DPLG

Hélène MOREILHON

37 ans - sexe féminin
Exercice libéral

11 avenue des Fleurs
06000 NICE

Architecte DPLG

Raphaëlle SEGOND

51 ans - sexe féminin
Exercice libéral

42 rue Saint-Saens
13001 MARSEILLE

Architecte DPLG

Architecte Conseil CAUE 13

Frédéric POULAT

40 ans - sexe masculin
Associé

Atelier du Revest
79 rue du Maréchal Foch
83200 LE REVEST LES EAUX

Architecte DPLG

Dominique ANTONINI

37 ans - sexe masculin
Associé

ACR
ZAC du Fray Redon
83136 ROCBARON

Architecte DPLG

Architecteurs
Union Patronale du Var

Romain BUSSI

27 ans - sexe masculin
Associé

Atelier d'Architecture
Bussi-Tortel
3, rue des Halles
13160 CHATEAURENARD

Architecte DE/HMONP

Michel ESCANDE

57 ans - sexe masculin
Associé

Agence Escande
26 Rempart du Rhône
84000 AVIGNON

Architecte DESA
Architecte du Patrimoine

Arnaud REAUX

33 ans - sexe masculin
Associé

Nommos
Architecture et Urbanisme
41 boulevard Gambetta
06000 NICE

Architecte DE/HMONP

BILAN 2013-2017 « COMMANDE PRIVÉE » du CROA PACA

Elisabetta CASTELLANO – Françoise BERTHELOT

bilan P A C A

Rapport avec les administrations :
Etablissement d'un courrier à adresser aux Maires pour que les arrêtés de Permis de construire soient systématiquement transmis en copie aux architectes signataires.

Le Bureau du CROA PACA n'a pas donné suite.

Question au gouvernement :

Concernant l'utilisation abusive de l'Article 11 dans les règlements d'urbanisme.

François GONDRAND (DRAC PACA) n'a pas donné suite.

Amélioration de la pratique professionnelle : mise en forme d'une « check-list »

Pour le dépôt d'un Permis de construire – A transmettre aux jeunes inscrits et éventuellement à l'ensemble des confrères.

Le Bureau du CROA PACA n'a pas donné suite.

Projet de panneau de permis de construire commun à tous les architectes inscrits (test à l'échelle régionale).

Le Bureau du CROA PACA n'a pas donné suite.

Rapport avec les Notaires : projet de courrier à la chambre des Notaires pour les sensibiliser au fait que les délais accordés aux architectes pour le dépôt de Permis de construire ne sont pas adaptés à la réalité, ce courrier est à l'origine d'une rencontre avec des membres de la chambre des Notaires. Projet d'Article pour la Gazette, transmis au bureau.

Le Bureau ne nous a pas invitées à cette réunion, l'article pour la Gazette n'a pas été transmis.

Analyse des contrats de l'Ordre pour la commande privée (collectifs et maisons individuelles) Pour d'une part envisager la simplification et d'autre part déceler les points qui pourraient mettre plus facilement en cause notre responsabilité. Notre compte rendu a été transmis au National.

Le PLU en 3D action en cours pour la réalisation de règlements d'urbanisme en 3D, plusieurs contacts ont été pris à ce jour : Urbanisme CANNES, SOSPEL, Luc ALBOUY architecte en chef des bâtiments de France pour le 06, le SICTIAM à Vallauris. A noter que la pratique se précise dans quelques communes Françaises.

Nous n'avons reçu aucun soutien du Bureau pour cette action. Sans suite.

Pratique de la fonction dans l'état Européen : Un questionnaire a été envoyé à tous les ordres Européens existants connus – Le questionnaire a été établi en 5 langues gratuitement Réponse de : l'Allemagne, la Bulgarie, la Belgique, l'Espagne, la Suède à ce jour un taux de réponse de 22%

Afin d'approfondir le sujet, nous nous sommes rendues à BRUXELLES.

Et nous avons rencontré le Lobby Allemand, le chargé de mission du CAE et la Présidente de l'Ordre Belge, notre intention étant de créer une synergie entre les conseils régionaux et l'Europe en particulier en ce qui concerne les OAB et le Barème. Les préoccupations des Ar-

chitectes Européens généralement semblables aux nôtres bien que bizarrement il semblerait qu'ils ne soient pas les plus mal lotis dans les pays où la profession est moins réglementée.

Restitution Bruxelles 30 juin / 01 juillet 2016

Suite à l'enquête « RECENSEMENT ET PARTAGE DES PRATIQUES –ORDRE DES ARCHITECTES », menée par au sein du CROA PACA depuis quelques mois, nous sommes entrées en relation avec le lobby allemand de défense des intérêts des Architectes auprès de la commission Européenne.

Madame Iris WEX nous a proposé de la rencontrer afin principalement d'aborder le sujet de « la mise en infraction de l'Etat Allemand par la Commission de Bruxelles sur le texte fixant les barèmes ».

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE Avec Mme Iris WEX (Policy Officer) et Mme Brigitta BARTSCH (Acting Head Office) Jeudi 30 juin 2016

Nous avons répondu à leurs questions concernant l'organisation de notre institution avant d'aborder le sujet de notre visite :

- 1) Comprendre le fonctionnement de leur bureau, en tirer des enseignements
- 2) Chercher le moyen de les soutenir dans leur combat pour la conservation des barèmes.
 - 1 - Elles sont trois permanente à BRUXELLES et reçoivent des informations du National. BERLIN effectue tout le travail de recherche et de documentation pour trouver les sujets sur lesquels travaillent la commission Européenne et en particulier les commissions « Marché intérieur », « Energie », « Culture » et leur démontrer l'intérêt du rôle de l'Architecte sur les sujets traités, par exemple sa relation avec la politique énergétique.
 - 2 - Le barème allemand se base sur une fourchette tarifaire qui fixe un minimum et un maximum avec 9 étapes de missions assorties d'une note de complexité et d'une indexation en fonction du montant des travaux. Il faut noter

que le Gouvernement Allemand est fortement solidaire de son Ordre des Architectes et qu'il espère que la procédure n'aboutisse pas car ce dernier aurait tout à perdre. Pour la raison inverse, la Commission Européenne est également frileuse, car si elle perd, les barèmes pourraient être appliqués à tous les ordres Européens. La chambre fédérale Allemande, allant plus loin que la simple pétition que nous avons signée, attend des outils pour démontrer la légitimité des barèmes.

Madame WEX, sollicitée sur des sujets qu'elle considérait plus techniques (notion de seuil, organisation des ordres Européens etc..) nous a conseillé de nous rapprocher du CONSEIL DES ARCHITECTES EUROPEENS.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE Avec M. Pierre OBATJEK, Chargé de Mission pour le Conseil Européen des Architectes - Vendredi 1er Juillet 2016

M. OBATJEK nous a présenté le fonctionnement du CAE avant d'aborder le sujet de notre visite :

- 1 - comment développer et élargir notre enquête.
- 2 - comment tirer avantage du combat de l'Allemagne pour la conservation du barème
LE CAE : 43 Organisations membres dont 31 Pays Européens ce qui représente 565000 Architectes. La France y est représentée par le CNOA, l'UNFA, le Syndicat des Architectes Français et un représentant de la MAF est présent aux deux assemblées générales annuelles.

Le CAE a un rôle charnière qui consiste à informer les membres qui eux même lui produisent le matériel nécessaire à défendre l'intérêt de la profession auprès de la Commission Européenne sous forme de recommandations. Il y a 10 groupes de travail à chacun desquels sont adjoints 5 permanents.

Le CAE intervient dans 3 grands Domaines :

- 1) accès à la profession
- 2) exercice de la profession
- 3) l'Architecture responsable.

Pierre OBAJTEK a largement développé les sujets abordés dans ces trois grands domaines et on les retrouve dans les 8 positions politiques du CAE 2016

- REGLEMENTATION DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE
- IMPORTANCE DE L'APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE
- SOUTIEN A LA NEGOCIATION D'ACCORDS DE RECONNAISSANCE MUTUELLE
- OPTIMISER LA MOBILITE PROFESSIONNELLE
- PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES
- DISSEMINATION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE
- REGENERATION URBAINE
- LE ROLE DE L'ARCHITECTURE DANS LA CONSTRUCTION ECO-ENERGETIQUE.

Il est intéressant par exemple de savoir que l'assurance peut être une barrière à la libre concurrence (et pourtant elle n'est pas interdite comme le barème) et, entre autres, le CAE travaille avec la MAF pour une responsabilité mieux répartie entre les différents acteurs du bâtiment.

Nous avons noté que le CAE met l'accent sur le rôle de l'Architecte pour la performance énergétique et en particulier l'écart de performance entre la conception d'un bâtiment et son usage une fois occupé. Si ces données sont révélées cela permettra en outre de mieux évaluer la valeur d'un bien.

Dans le cadre du rôle de l'Architecte pour la performance énergétique, le concept d' « économie circulaire » nous a particulièrement intéressées : recyclage des matériaux, bâtiments modulables qui s'adaptent à la variabilité des usages dans le temps, passeport du bâtiment, permis de « déconstruire » et non de démolir (par exemple, visser des éléments plutôt que les coller etc...).

Quel partenariat développer ?

1 – Comment développer et élargir notre enquête

Pour le CAE, la disparité des modes d'exercice est un frein à une politique commune de dé-

fense de la profession c'est pourquoi l'enquête lui a paru très intéressante car au-delà des études statistiques (<http://www.ace-cae.eu/83/?L=1>) la connaissance des fonctionnements de chaque pays permet d'en recenser les différences et les points communs en sachant qu'une des cibles favorites du CAE est la reconnaissance mutuelle de leurs statuts par tous les états.

La représentation formelle de l'enquête sous forme de cadre synoptique est un bon outil pour une lecture comparée des réponses.

Pierre OBAJTEK s'est engagé à essayer d'obtenir un plus grand nombre de réponses à nos questionnaires.

2 – Comment tirer avantage du combat de l'Allemagne pour la conservation de leur barème. Alors que le CAE défend la qualité intellectuelle comme critère de choix et recherche les moyens d'en faire la démonstration, nous l'avons informé de la problématique des OAB et du travail important effectué par l'ensemble des conseils régionaux sur ce sujet.

Pierre OBAJTEK nous a décrit le CAE comme une boîte à outils que les organisations membres doivent remplir.

Le travail considérable des deux dernières années, et les analyses au cas par cas faites par les conseillers des Offres Anormalement Basses pourront après une remise en forme pour les rendre lisibles (diagrammes, statistiques etc...), constituer cet outil fondamental pour défendre le rétablissement d'un barème car « les barèmes ne sont pas un frein à la concurrence transfrontalière (...) mais ils sont une protection pour le consommateur et favorisent la libre concurrence, non au profit du moins disant mais au profit du meilleur prestataire, ce qui contribue à l'intérêt du consommateur et à l'intérêt public. »

Il est particulièrement intéressant de noter que l'assemblée générale du Conseil des Architectes Européens, a voté à l'unanimité en faveur de la mise en place ou du maintien du barème et ce à plusieurs reprises.

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE
Avec Mme LABEYE, Présidente de l'Ordre
des Architectes Belges
Vendredi 1er Juillet 2016**

Pour conclure notre séjour à BRUXELLES, nous avons pensé rendre une visite de courtoisie à l'Ordre Belge et les remercier d'avoir répondu à notre questionnaire.

C'est Madame LABEYE, Présidente de l'Ordre qui nous a fait l'honneur de nous recevoir le Vendredi 1er Juillet à 18H15 à l'issue d'un conseil National bilingue.

En marge d'une conversation à bâtons rompus, nous avons découvert que les Architectes Belges sont très inquiets du soutien politique au lobby des pavillonners.

En effet, il n'y a pas de seuil en Belgique et au premier m2 créé, un architecte doit intervenir. Concernant le barème, l'ordre Belge a été lourdement condamné par la commission européenne pour en avoir imposé un à ses membres. Martine LABEYE regrettait que l'Ordre ne se soit engagé suffisamment à chercher l'appui du gouvernement pour créer un barème d'état et gagner la procédure.

Martine LABEYE qui participe à de nombreuses réunions et manifestations en Europe, nous a confirmé que tant en Belgique qu'en Europe le sujet des OAB est une préoccupation générale en particulier pour la baisse de qualité qu'elles génèrent.

Elle doit nous adresser prochainement une statistique complémentaire à notre enquête réalisée par les Flamands.

CONCLUSION

1 - Ces visites nous ont confirmé que l'enquête « RECENSEMENT et PARTAGE » recèle un réel intérêt, qu'elle doit être poursuivie et étoffée et qu'il faut s'en donner les moyens.

En tant que sous-commission « commande privée » nous vous proposons de nous y consacrer.

2 – Notre sentiment est que le CROA PACA pourrait être le promoteur d'une synergie entre tous les conseils régionaux pour utiliser toutes les enquêtes OAB afin de créer l'outil nécessaire à la défense du barème et réclamé par tous nos interlocuteurs. Le CROA PACA y trouverait un rayonnement national, voire Européen.

En **septembre 2016**, le CROA PACA a accueilli à Marseille l'Inter-région Grand Sud et notre visite à Bruxelles (à notre initiative et à nos frais) était l'unique thème que le CROA PACA avait à présenter.

Nous avons donc proposé en séance de transmettre au CAE et au Conseil de l'Ordre Belge, les analyses des OAB pour démontrer le côté pervers de l'absence de barème, sachant que depuis 5 ans le conseil Européen vote à l'unanimité le rétablissement des barèmes et qu'il est très impatient d'avoir ces analyses. Notre ambition était de rassembler tous les conseils régionaux pour faire cette synthèse.

Le Bureau a jugé qu'il était inapproprié de transmettre ces documents pendant l'enquête de la DIRECCTE

Vous êtes invités
à contribuer à La Feuille DpA
écrivez à :

archi.dpa@gmail.com